

# Prélèvements :

## Conduite à tenir en cas d'atteinte cutanée ou de la sphère pulmonaire

Document rédigé en mars 2018



## VOS INTERLOCUTEURS

- Votre médecin traitant
  - Votre biologiste
  - Votre infirmier
  - Votre pharmacien
- Le CPIAS (Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins)  
Tél. 03 20 44 49 43
- Votre infectiologue ou votre référent en antibiothérapie de proximité



# ATTEINTE CUTANÉE

**Plaie** (escarre, ulcère, mal perforant, etc.)  
**ou infection** (furoncle, érysipèle, etc.) **même avec aspect inflammatoire et/ou suppuration.**

→ **Ne pas faire de prélèvement par écouvillon**

Tous les écouvillons seront positifs car toutes les plaies sont colonisées.

L'examen médical est impératif pour avis sur la nécessité de prélèvement.

Les seuls prélèvements pertinents sont des **prélèvements profonds** (après désinfection cutanée) :

- Curetage des berges de l'ulcère.
- Aspiration à l'aiguille (utile qu'en cas de collection).
- Biopsie au bord de l'ulcère.

# SPHÈRE PULMONAIRE

● **Symptômes chroniques (>3 mois) habituels et stables : toux et/ou crachats**

→ Surveillance médicale habituelle.

● **Symptômes d'apparition récente ou d'aggravation**

→ L'examen médical est impératif pour avis sur la nécessité de prélèvement.

● **Avec fièvre ( $\geq 38^\circ$ ) et/ou essoufflement inhabituel**

→ L'examen médical est impératif pour avis sur la nécessité de prélèvement.